

Installateur en pompe à chaleur et climatisation

RNCP41871 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	227s
Formacode(s)	22675, 22635
Code(s) ROME	I1306
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	25/02/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

46 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 39 à former et organiser l'évaluation et 7 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ABONDANCE FORMATION	81946596400057	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800037	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800086	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800010	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800044	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200025	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200082	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 46 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp41871-installateur-en-pompe-a-chaleur-et-climatisation/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'installateur en pompe à chaleur et climatisation assure l'installation et la mise en service d'équipements de climatisation monopostes de types split-system (éléments séparés), multipostes de type DRV (débit de réfrigérant variable), ainsi que de pompes à chaleur air/eau. Il réalise la pose des équipements, procède à leur raccordement, à leur mise en service et informe son client de leurs conditions d'utilisation.

L'installateur en pompe à chaleur et climatisation réalise la pose des unités extérieures et intérieures, il effectue le passage et le raccordement des liaisons frigorifiques et des liaisons électriques. Dans le cadre de l'installation d'une pompe à chaleur air/eau, il raccorde l'équipement au réseau hydraulique de chauffage et, le cas échéant, au réseau d'eau chaude sanitaire existant. Il réalise la mise en service des équipements en effectuant les contrôles et opérations préalables ainsi que la charge en fluide frigorigène. Dans le cadre de la mise en service d'une pompe à chaleur air/eau, il réalise aussi la mise en service de l'installation de chauffage existante, et les réglages inhérents à son bon fonctionnement. Il paramètre les éléments de régulation et rédige le rapport de mise en service et le document réglementaire lié à la manipulation des fluides frigorigènes.

Le professionnel effectue la restitution du climatiseur ou de la pompe à chaleur auprès du client, qu'il informe sur l'utilisation de l'équipement en toute sécurité.

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités menées par l'installateur en pompe à chaleur et climatisation contribuent au confort des occupants et au bon fonctionnement des process (cabinets médicaux, centres informatiques, centres de communication).

L'installateur en pompe à chaleur et climatisation réalise ses tâches généralement seul, autonome dans ses actions et sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique, dont il suit les instructions et consignes. Il répond aux attentes du client dans le cadre de l'installation et de la mise en service des équipements.

Il est en contact avec son supérieur hiérarchique, le client et, le cas échéant, les usagers des locaux à traiter auprès desquels il adopte une posture professionnelle valorisant l'entreprise qui l'emploie.

L'installateur en pompe à chaleur et climatisation travaille essentiellement au sein d'une très petite entreprise (TPE), d'une petite et moyenne entreprise (PME) ou d'un bureau local d'une entreprise de taille intermédiaire (ETI). Il reçoit de son hiérarchique les éléments tels que la localisation géographique du client, la liste des équipements à installer, les éléments et matériels nécessaires à l'installation, qu'il transporte et décharge sur les lieux du chantier.

L'installateur en pompe à chaleur et climatisation tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité et de prévention de la santé correspondant aux risques liés à ses activités et en application du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) et, s'il existe, du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ou sinon du plan de prévention.

En particulier, l'installateur est amené à intervenir dans un contexte à risque pour lequel il met en œuvre les mesures et équipements de protection individuelle (EPI) et collective adaptés aux situations rencontrées : manipulation de fluides frigorigènes avec possibilité de fuite dans l'atmosphère, opérations sur des équipements électriques, risques liés au travail en hauteur et lors de travaux de brasage oxyacétylénique.

Ces situations professionnelles imposent donc à l'installateur en pompe à chaleur et climatisation d'appliquer des prescriptions de sécurité électrique : il détient un titre d'habilitation électrique B2V-B2V essais.

Dans le cadre des interventions sur un équipement thermodynamique, il est détenteur d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes de catégorie 1.

Il peut être amené à réaliser des interventions en hauteur nécessitant une formation de la part de son employeur et d'appliquer la réglementation afférente au travail en hauteur et les modes opératoires de sécurité collective et individuelle. Enfin, il peut être amené à travailler dans des postures contraignantes et avec des efforts physiques conséquents présentant un fort risque de troubles musculosquelettiques (TMS).

L'installateur en pompe à chaleur et climatisation participe activement à la transition écologique et énergétique au travers de ses activités : il installe et met en service des équipements de pompe à chaleur et de climatisation qui sont des dispositifs de chauffage et de refroidissement utilisant des sources d'énergie renouvelable comme l'air et l'eau pour fonctionner. Les pompes à chaleur représentent une solution écologique et économique pour la transition énergétique. Elles permettent de réduire les émissions de CO₂, d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de diminuer les coûts énergétiques à long terme. L'installateur en pompe à chaleur et climatisation met en œuvre des fluides frigorigènes de nouvelle génération à très faible impact sur le réchauffement climatique. Enfin, il trie ses déchets à la suite de ses interventions pour les rendre valorisables.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Installer et mettre en service des équipements de climatisation ou pompe à chaleur air/air

- Installer un équipement de climatisation ou pompe à chaleur air/air, monoposte ou multiposte de type split- system
- Installer un équipement multiposte de climatisation ou pompe à chaleur air/air de type DRV
- Mettre en service un équipement de climatisation ou pompe à chaleur air/air

Installer et mettre en service des équipements de pompe à chaleur air/eau

- Installer un équipement de pompe à chaleur air/eau
- Mettre en service un équipement de pompe à chaleur air/eau

Blocs de compétences

RNCP41871BC01 — Installer et mettre en service des équipements de climatisation ou pompe à chaleur air/air

LISTE DE COMPÉTENCES

- Installer un équipement de climatisation ou pompe à chaleur air/air, monoposte ou multiposte de type split-system
- Installer un équipement multiposte de climatisation ou pompe à chaleur air/air de type DRV
- Mettre en service un équipement de climatisation ou pompe à chaleur air/air

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle 07 h 15 min

La mise en situation professionnelle comprend 4 phases indépendantes.

Phase 1 : installer un équipement de climatisation ou pompe à chaleur air/air. Durée : 04 h 00 min.

En présence d'un surveillant d'examen, à partir de la notice du constructeur et de consignes, le candidat installe un équipement monoposte de climatisation ou pompe à chaleur air/air conditionné sans fluide frigorigène.

Phase 2 : étude de cas - Installer un équipement multiposte de climatisation ou pompe à chaleur air/air de type DRV. Durée : 01 h 00 min.

En présence d'un surveillant d'examen, le candidat réalise une étude de cas sur l'installation d'un équipement multiposte de climatisation ou pompe à chaleur air/air de type DRV.

Phase 3 : réaliser un assemblage par brasure forte sur une pièce en cuivre. Durée : 00 h 45 min. En présence d'un surveillant d'examen, à partir de consignes et d'un dossier technique, le candidat réalise un assemblage par brasure forte sur une pièce en cuivre pour DRV.

Phase 4 : mettre en service un équipement de climatisation ou pompe à chaleur air/air. Durée : 01 h 30 min.

En présence du jury, le candidat tire au vide et charge en fluide frigorigène de type HFC, l'équipement de climatisation ou pompe à chaleur air/air. Après avoir procédé à la mise en service et vérifié le bon fonctionnement de l'équipement, il réalise ensuite la récupération du fluide frigorigène introduit.

Questionnement à partir de production(s) 00 h 10 min

Le jury interroge le candidat sur la méthodologie employée pour récupérer l'intégralité du fluide frigorigène de type HC, sur les caractéristiques des outils et équipements utilisés, ainsi que les mesures de sécurité mises en oeuvre.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 07 h 25 min

RNCP41871BC02 — Installer et mettre en service des équipements de pompe à chaleur air/eau

LISTE DE COMPÉTENCES

- Installer un équipement de pompe à chaleur air/eau
- Mettre en service un équipement de pompe à chaleur air/eau

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle 04 h 00 min

Réaliser le raccordement d'un équipement de pompe à chaleur air/eau.

En présence d'un surveillant d'examen, à partir de consignes et d'un dossier technique le candidat réalise la mise en oeuvre de supports de fixation de tuyauteries, le façonnage, la pose, l'assemblage de tuyauteries de type multicouches, et les essais d'étanchéité.

Entretien technique 00 h 20 min

Mise en service d'un équipement de pompe à chaleur.

En atelier, face à un équipement de pompe à chaleur raccordé à un réseau hydraulique de chauffage, le candidat s'entretient avec le jury sur la procédure de mise en service du réseau hydraulique de l'équipement.

Questionnaire professionnel

01 h 00 min

En présence d'un surveillant d'examen, le candidat répond par écrit à un questionnaire professionnel sur l'installation d'un équipement de pompe à chaleur air/eau et la mise en service d'un équipement de pompe à chaleur air/eau.
Questionnement à partir de production(s) 00 h 10 min
Le jury interroge le candidat sur la méthodologie employée pour récupérer l'intégralité du fluide frigorigène de type HC, sur les caractéristiques des outils et équipements utilisés, ainsi que les mesures de sécurité mises en oeuvre.
Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 05 h 30 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Les TPE et PME du secteur du génie climatique réalisant l'installation d'équipements de chauffage, de pompe à chaleur et de climatisation;
- Les TPE et PME du secteur du froid et du conditionnement d'air réalisant l'installation d'équipements de climatisation et de pompe à chaleur;
- Les ETI du génie climatique à travers un bureau local détenant un service installation de pompe à chaleur et de climatisation.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Climaticien;
- Installateur en chauffage et climatisation;
- Installateur en froid et conditionnement d'air.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Risques électriques : Articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail: un titre d'habilitation électrique est attribué par l'employeur pour l'ensemble des opérations décrites dans cet emploi où le risque électrique est présent.
Manipulation de fluides frigorigènes : L'installateur en pompe à chaleur et climatisation manipule des fluides frigorigènes dans le respect de l'environnement, pour cela il est titulaire d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes de catégorie I, conformément à l'arrêté du 13 octobre 2008 prévues à l'article R. 543-106 du code de l'environnement, ou d'une attestation réglementaire de compétence délivrée selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur. L'arrêté européen d'exécution (UE) no 2024/2215, article 10, prévoit une mise à jour des connaissances et compétences des titulaires d'une attestation d'aptitude au plus tard le 12 mars 2029.
Travaux en hauteur : Articles R. 4323-58 à R. 4323-68 du code du travail relatif à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en transformations (24 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G1X74 — Techniciens et agents de maîtrise en installation et maintenance en froid et conditionnement d'air · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 950
Jugés difficiles à recruter	81 %
Emplois saisonniers	3 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 565 €
Selon la branche	6 210 € – 6 750 €
Prise en charge	Branches concernées
6 565 €	Valeur par défaut · 209 branches
6 750 €	CPNE de l'exploitation des équipements thermiques et de génie climatique, CPNE du négoce et distribution de combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers
6 548 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 210 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	25/02/2031
Date de dernière délivrance possible	25/02/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	369	0	74 %	57 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP37940

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP37940

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41871/>

Où se former

Formations référencées	27
Organismes	12
Régions couvertes	8
Prix indicatif	5 000 € – 20 644 €
Durée	190 – 917 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	19
Organismes gestionnaires (CFA)	12
Organismes formateurs	14
Régions couvertes	6
Départements couverts	17
Organismes certifiés Qualiopi	14
Sessions	de 09/2025 à 07/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %
Période	06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	19
Montant total engagé	165 866 €
Coût moyen par dossier	8 730 €
Durée moyenne	591 h
Période	05/2026 – 08/2026
France compétences	41 %
France Travail	38 %
Reste à charge titulaire	8 %
OPCO	7 %
Entreprise	6 %

